

## Compte rendu du Conseil Municipal

### **Réunion du Conseil Municipal du 13 janvier 2017 à 20 h 00**

L'an deux mil dix-sept, le treize janvier, à vingt heures, Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian LAMBLIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 janvier 2017.

**Etaient présents** : Christian LAMBLIN, François ROUET, Jacques BEAUMONT, Danielle DAISER, Philippe WACH, Frédéric AUGUSTIN, Ghislain JONNART, Angélica BOVELLO, Paula BROUMAULT, Patrick HAGARD, Henri de COSSE BRISSAC, Shirley CARRAUD

**Absents excusés** : Hveline PIKE

**Absents** : Béatrice BOSCO, Saliha GUETIENNE

**Secrétaire de séance** : Paula BROUMAULT

#### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir commenté les différentes offres des principaux constructeurs, donne son accord pour que la commune achète un véhicule chassis cabine avec benne de 3.5 T de marque Ford au prix de 21 130 € H.T.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2017 de la commune.

#### **Le Conseil Municipal,**

Donne son accord pour vendre le tracteur agricole, sa remorque et une tonne à eau pour la somme de 6000 € TTC au premier acquéreur qui acceptera cette offre.

#### **Le Conseil Municipal,**

Prend connaissance des points d'avancement de l'étude en cours pour une sortie éventuelle des communes de Pontarmé et Mortefontaine du SIVOM de la Chapelle en Serval, résumés par Danielle DAISER représentante de la commune auprès de ce syndicat.

#### **Le Conseil Municipal,**

Conformément à la loi ALUR article 136 II, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés s'oppose au transfert de la compétence de son PLU à la communauté de commune de l'aire cantilienne dont Mortefontaine fait partie.

#### **Le Conseil Municipal,**

A l'unanimité de ses membres émet un avis favorable à la modification de l'article 6 des statuts du PNR afin que le siège de ce dernier soit au Château de la Borne Blanche, 48 rue d'Hérivaux à Orry la ville.

#### **Monsieur le Maire,**

Fait part à l'assemblée du courrier qu'il a reçu au sujet des chemins communaux qui traversent les bois de

Montmélian pour information, sachant que le problème soulevé est récurrent et en cours de discussion entre le propriétaire des bois, les riverains et la commune. Pour l'instant les conseillers souhaitent prendre le temps de la réflexion avant de donner leur avis suite à la demande des uns et des autres.

**Monsieur le Maire,**

Rappelle la liste des travaux qui ont fait l'objet d'une demande de subvention pour 2017 auprès de l'état :

- Accès PMR pour l'école
- Construction d'un parking rue Gérard de Nerval
- Achat d'un véhicule utilitaire propre

**Le Conseil Municipal,**

Autorise les changements d'horaires d'ouverture de l'agence postale communale, à savoir :  
Tous les jours du lundi au samedi de 8h30 à 12h30, et en plus, le jeudi de 17h30 à 18h.

**Monsieur le Maire,**

Informe les conseillers de la réunion prévue le 16 janvier 2017 avec la commune de Plailly et les représentants de l'association Scoubidou, centre de loisirs, fréquenté par quelques enfants de Mortefontaine. Les conseillers présents estiment que les participations de Mortefontaine aux frais de fonctionnement de cette association sont trop élevés et souhaitent que cette participation soit revue en fonction du pourcentage représenté par la Commune dans le fonctionnement de cette association. Monsieur le Maire est chargé de tenir informé l'assemblée de la suite réservée à la demande du Conseil Municipal

**Monsieur le Maire,**

Souhaite que soit étudié la possibilité de créer une cantine scolaire dans les bâtiments de l'actuelle école publique dont certaines classes sont désaffectées. Pour cela, il charge Madame Danielle DAISER d'examiner cette possibilité en prenant avec d'autres conseillers intéressés l'attache des communes comme Thiers-sur-Thève, Plailly et Pontarmé qui gèrent leur restauration scolaire, un rapport à ce sujet est souhaité pour fin mai 2017.

**Monsieur le Maire,**

Communique les dates retenues pour l'enquête publique sur la charte du PNR qui se tiendra en février et mars prochain avec mise à disposition des éléments de la charte en mairie. Les enquêteurs se trouvant quant à eux disponibles sur quelques communes environnantes.

**Le conseil municipal,**

Après avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché avec le cabinet d'architecture retenu pour les travaux de réhabilitation de la mairie.

**Le conseil municipal,**

Reconduit à l'unanimité de ses membres sa décision du 31 mars 2008 de pouvoir recruter si besoin est des agents non titulaires pour remplacement. Monsieur le Maire est chargé de faire le nécessaire dans ce sens.

Pour extrait certifié conforme le 13 janvier 2017

Le Maire,

Christian

